

- Accueils de Loisirs Enfance -

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - annexe au dossier d'inscription -

Vous avez la responsabilité en tant que parent de **lire l'ensemble de ce document**.

Des évolutions de fonctionnement (*règles sanitaires, conditionnement repas, etc.*) peuvent avoir lieu en cours de saison, auquel cas vous en serez informé.es par mail.

Article 1 - Posture et valeurs

Les Accueils de Loisirs de l'Espace Social et Culturel Du Diois (ESCDD) mettent tout en œuvre pour que nos actions :

- permettent aux enfants d'apprendre à vivre en société dans le respect, la solidarité et la tolérance,
- encouragent et satisfassent leur curiosité.

Pour ces raisons, il est préférable que votre enfant participe à une semaine complète ; nous serons également vigilants à ce que les réservations ne soient pas faites uniquement sur les journées de sorties.

L'ESCDD souhaite que les parents s'impliquent dans le fonctionnement des Accueils de Loisirs. Des réunions et des temps d'échanges leur sont proposés.

L'équipe d'animation organise pour les nouvelles familles plusieurs visites collectives dans l'année pour découvrir les locaux et les animateur.ices de l'Accueil de Loisirs Enfance de Die (pour connaître les dates et vous inscrire : alsh@escdd.fr)

Article 2 - Adhésion et inscriptions

Nous pouvons accueillir les enfants **de 3 à 10 ans à Die** (s'ils n'ont plus besoin de couches et sont propres), **de 3 à 12 ans à La Motte-Chalancon** et **de 4 à 12 ans à Luc-en-Diois**.

Votre enfant doit être à jour de son **adhésion (enfant : 5 € / famille : 15€)** qui est valable **du 1^{er} septembre au 31 août**.

Les inscriptions se font à l'Accueil de l'ESCDD (1^{er} étage) aux horaires d'ouverture. A chaque nouvelle saison, il vous faudra nous transmettre à nouveau un **justificatif de vaccination** et un **dossier d'inscription** dûment remplis. Vous vous engagez par ailleurs à nous signaler tout changement de **coordonnées** au cours de l'année.

Les tarifs des activités dépendent de vos revenus (barème à 11 tranches). Vous devez dès lors nous fournir - au moment de la première inscription de la saison - un **justificatif de ressources** (attestation Quotient Familial CAF/MSA ou à défaut dernier avis d'impôts de l'ensemble des membres du foyer). Si vos revenus évoluent pendant l'année, merci de nous le signaler avant toute nouvelle inscription afin que les changements soient bien pris en compte.

Article 3 - Réservations et annulations

Les réservations sont faites à la journée sur les 3 Accueils de Loisirs (Die, La Motte et Luc-en-Diois).

Le **règlement se fait à la réservation**, excepté pour les réintégrations de liste d'attente.

Une annulation de réservation ou une demande de mise en liste attente doit se faire obligatoirement par mail (contact@escddd.fr et alsh@escdd.fr en copie), ou sur place auprès de l'Accueil.

Attention aux frais d'annulation :

- **25% de retenue** pour une annulation à plus de 14 jours
- **50% de retenue** pour une annulation entre 7 et 13 jours
- **100% de retenue** pour une annulation à moins de 7 jours

Le trop-perçu fera l'objet d'un avoir ou pourra être remboursé sur demande (fournir RIB).

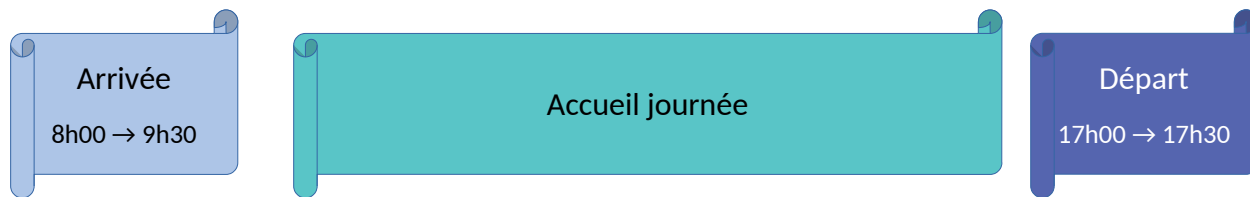
Dans tous les cas, nous vous remercions de signaler l'absence de votre enfant dès que possible, afin que nous puissions proposer une place à une autre famille en liste d'attente.

En cas d'urgence (signalement absence de l'enfant le jour-même, imprévu, etc.), vous pouvez contacter l'équipe de l'Accueil de loisirs par téléphone (04.75.22.30.75 ou 06.45.95.46.36).

Les **aides VACAF** vous seront attribuées pour chaque journée complète où l'enfant a été présent (vacances scolaires uniquement). Cette aide est déduite du prix de journée lors de la réservation, mais en cas d'annulation payante ou gratuite de vos réservations, celle-ci sera calculée sur le prix de journée sans aide et un complément vous sera refacturé.

Une facturation de régulation sera faite au début du mois ou en fin de période afin de prendre en compte les éventuelles modifications de réservation (réintégration liste d'attente, annulations, etc.).

Article 4 - Fonctionnement, accueil et logistique



Nota bene (uniquement les lundis, mercredis et jeudis des vacances scolaires à Die) : vous pouvez récupérer votre enfant à 12h00 ou entre 13h30 et 14h00 sur demande par mail (alsh@escdd.fr), cependant la journée entière vous sera facturée.

Les enfants doivent être accompagnés **jusque dans les locaux** du site de l'Accueil de Loisirs et confiés à l'animateur.ice accueillant.e. La responsabilité de l'association s'arrête au départ de l'enfant de nos locaux.

Les repas doivent être apportés dans des glacières ou poches isothermes, chaque plat devant être placé dans une boîte alimentaire - plastique ou verre - au nom de l'enfant (pas de poches plastiques). Le sac sera confié à l'animateur.ice dès son arrivée. Des modifications en cours d'année pourront avoir lieu selon la situation et les normes sanitaires en vigueur.

Les journées pique-nique (mardi et vendredi à Die / jeudi à Luc et La Motte), il faut prévoir : un **pique-nique** (type sandwich) + une **bouteille d'eau d'1L min.** Nous fournissons le goûter tous les jours.

L'accueil de loisirs décline toute responsabilité concernant la perte ou le vol des effets personnels des enfants (bijoux, vêtements, jouets,...).

Article 5 - Autorisations / Informations

En communiquant mon numéro d'allocataire, j'autorise le personnel habilité par la CAF à consulter certaines informations de mon dossier d'allocations familiales (adresse, composition familiale, quotient familial).

En communiquant mon adresse mail, je consens à être contacté par l'ESCDD pour les besoins liés à l'inscription (envoi factures, infos parents, etc.)

Article 6 - Barème tarifaire (mercredis à Die et vacances scolaires à Die, Luc et La Motte Chalancon)

| | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J | K |
|-------------------|--------|--------|--------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Quotient Familial | 0 | 251 | 376 | 501 | 626 | 751 | 826 | 1001 | 1251 | 1501 | 2001 |
| | 250 | 375 | 500 | 625 | 750 | 825 | 1000 | 1250 | 1500 | 2000 | 9999 |
| Journée | 7,00 € | 7,70 € | 8,50 € | 9,20 € | 10,20 € | 11,70 € | 14,00 € | 15,30 € | 17,00 € | 18,90 € | 21,00 € |

Article 7 - Calendrier ouverture réservations 2023-24

| MERCREDIS (à la journée uniquement) | | |
|-------------------------------------|---|--|
| Accueil | Die | Inscriptions et réservations pour l'année, à partir du : |
| Journée | mercredi 6 septembre → mercredi 3 juillet | Lundi 21 août (dès 13h) |

| VACANCES SCOLAIRES (à la journée uniquement) | | | | | |
|--|--|------------------------------------|--|------------------------|------------------|
| Accueil | Die | Luc en Diois | La Motte Chalancon | Ouverture à 13h des... | |
| | | | | Inscriptions | Réservations |
| AUTOMNE | Lundi 23 oct. → vendredi 3 novembre (fermé mercredi 1er novembre) | Lundi 23 → vendredi 27 octobre | Lundi 30 oct. → vendredi 3 nov. (fermé mercredi 1er novembre) | Lundi 18 septembre | lundi 2 octobre |
| FIN ANNÉE | Mardi 2 → vendredi 5 janvier | Fermé | Fermé | Lundi 18 septembre | lundi 4 décembre |
| HIVER | Lundi 19 février → vendredi 1 ^{er} mars | lundi 19 → vendredi 23 février | Fermé | Lundi 18 septembre | lundi 29 janvier |
| PRINTEMPS | Lundi 15 → vendredi 26 avril | Lundi 15 → vendredi 19 avril | Lundi 22 → vendredi 26 avril | Lundi 18 septembre | lundi 25 mars |
| ÉTÉ | Lundi 8 juillet → vendredi 30 août | Lundi 15 juillet → vendredi 9 août | Lundi 15 juillet → vendredi 9 août | Lundi 29 avril | mardi 21 mai |